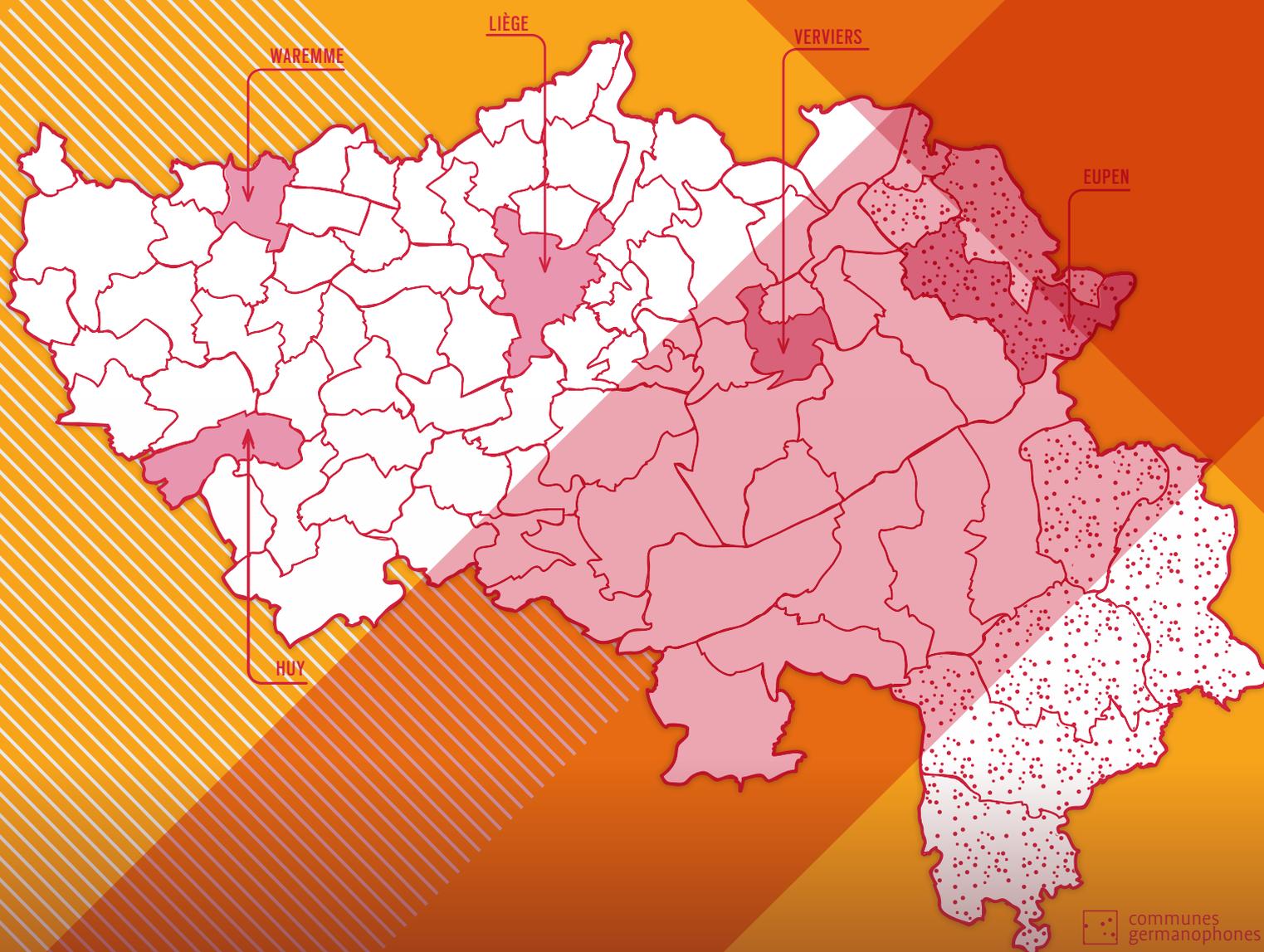


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Les Relations avec les territoires, les villes et les communes

Document 23-24 / RA / 03
Rapport d'activités 2023
(1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023)



Conseil provincial

Session de mars 2024



Province
de Liège

Éditeur responsable :
Province de Liège
Place Saint-Lambert, 18A
4000 Liège

D/2024/4540/03

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

Réunions de mars 2024

OBJET : Rapport d'activités 2023 concernant « *Les Relations avec les territoires, les villes et les communes* ».

RAPPORT DU COLLÈGE PROVINCIAL AU CONSEIL PROVINCIAL

Mesdames,
Messieurs,

Le Collège provincial a l'honneur de vous soumettre, en annexe, son rapport d'activités en ce qui concerne « *Les Relations avec les territoires, les villes et les communes* », pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

CONCLUSION

Votre Collège vous propose de prendre connaissance du présent rapport d'activités.

Rapport adopté par le Collège provincial.

Pour le Collège provincial,

Le Directeur général provincial,

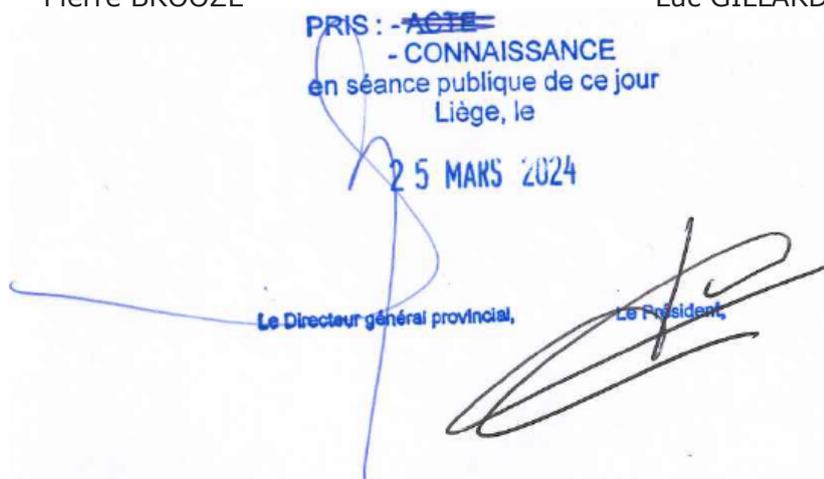
Le Député provincial – Président,

Pierre BROOZE

Luc GILLARD.

PRIS : ~~-ACTE-~~
- CONNAISSANCE
en séance publique de ce jour
Liège, le
25 MARS 2024

Le Directeur général provincial, Le Président,



Sommaire

1. Description du service	5
1.1. Supracommunalité, aide et soutien aux communes et autres pouvoirs locaux	5
1.2. Sécurité civile	6
1.3. Ressources humaines	6
2. La Sécurité civile	7
2.1. Les conventions entre la Province de Liège et les zones de secours	7
2.2. Les 10 % du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile	8
2.3. Nouveaux projets de « mutualisation »	10
2.4. Représentation provinciale dans les instances zonales	11
2.5. Le travail géomatique au service des zones de secours	11
3. L'action provinciale suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021	13
3.1. Aides directes aux communes	13
3.2. Valorisations des actions complémentaires à portée générale (hors dotation régionale)	20
3.3. Opérateurs subventionnés via la dotation régionale pour des missions spécifiques à destination des communes sinistrées	21
4. L'action provinciale dans le cadre de la crise ukrainienne	22
5. Supracommunalité	23
5.1. Centrale d'achat provinciale	23
5.2. Les organes de la supracommunalité	23
5.3. Les projets européens	24
6. Les subsides pour les projets supracommunaux	27
6.1. Aménagement d'une tour panoramique sur le site du fort de Battice	27
6.2. Acquisition de bodycams pour les Zones de Police Hesbaye et Hesbaye-Ouest	28
6.3. Réseau cyclable points nœuds pour le Pays Burdinale Mehaigne	28
6.4. Redynamisation urbaine et de mobilité douce de la Vallée de la Vesdre – Partie Dison Centre	28
6.5. ViciGal	29
6.6. Réalisation d'un parking d'écocovoiturage aux abords du carrefour du Chêne Madame à Rotheux (Neupré – 23 places)	29
6.7. Aménagement et mise en service de Maisons de Village des Seniors en Eifel	30
6.8. Extension du réseau cyclable de Haute-Meuse Seraing-Neupré	30
6.9. Le Château Vert de Solières – Nouvelle construction pour la création de 6 unités de vie de 6 personnes	30
6.10. Reconversion de la salle de l'OM en pôle culturel au rayonnement supracommunal	31
7. Nouvelle méthodologie d'action dans le cadre de l'aide et du soutien aux pouvoirs locaux	32
8. Annexe	34

1. Description du service

Des ambitions communes, la mutualisation de nos forces, la construction de projets répondant aux attentes locales et supralocales, le renforcement du maillage en réseau : tels sont les enjeux de la Province de Liège en tant que partenaire naturel et privilégié des pouvoirs locaux et supracommunaux formant son territoire, riche de 84 communes et de plus de 1 million d'habitants.

Face aux nombreux défis auxquels sont confrontés ces différents acteurs, la Province de Liège répond présente et, forte de son expertise et de sa proximité, développe un panel de services et de projets entièrement dédiés à leur soutien.

En septembre 2021, le Collège provincial a décidé de créer le Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes, et de l'installer rue Fond Saint-Servais 12 à 4000 Liège.

Au vu de l'amplification de l'implication provinciale en matière de sécurité civile, des contraintes financières que celle-ci exige ou encore des terribles inondations de l'été 2021, le développement et la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'aide et de soutien aux acteurs locaux est en effet apparu indispensable.

C'est ainsi, par ailleurs, qu'il a été décidé de mettre l'ASBL Liège Europe Métropole en liquidation sans, bien entendu, que les projets supracommunaux ayant bénéficié de promesses de subventionnement n'en souffrent. La poursuite de ceux-ci est désormais gérée par le Département qui a donc pour missions :

- La finalisation des projets supracommunaux auxquels la Province contribue (via les 10 % du Fonds des Provinces dévolus à la supracommunalité) ;
- la coordination de l'aide et du soutien aux pouvoirs locaux (communes et CPAS) et supralocaux (zones de police, intercommunales et conférences d'arrondissement) ;
- les relations avec les 6 zones de secours de son territoire et la coordination suprazonale, compte tenu de l'implication grandissante de la Province dans leur fonctionnement et leur financement.

1.1. Supracommunalité, aide et soutien aux communes et autres pouvoirs locaux

Dans ce cadre, le rôle du Département est, de manière transversale et en collaboration constante avec les services provinciaux concernés :

- d'être l'interlocuteur privilégié et le catalyseur des demandes des pouvoirs locaux ;
- d'être le relais entre l'ensemble des services provinciaux et les pouvoirs locaux ;
- d'assurer un rôle de coordination dans l'aide et le soutien que la Province apporte lors de la survenance de crises impactant les pouvoirs locaux (comme celles de la Covid-19, des inondations 2021, ou encore de l'hébergement de réfugiés fuyant les violences en Ukraine).

1.2. Sécurité civile

Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon a émis le souhait de voir le niveau provincial s'impliquer davantage dans la compétence de la sécurité civile, notamment en prenant progressivement à sa charge une partie des dotations communales aux zones de secours, afin de soulager leurs finances.

Dans ce contexte, le Département est chargé de coordonner l'ensemble des aspects liés à cette réforme, tout en poursuivant les actions de mutualisation entre les zones entreprises via les 10 % du Fonds des Provinces destinés à la sécurité civile (projets de mutualisation de services, logiciels de géolocalisation, géomatique...).

1.3. Ressources humaines

Le Département est composé comme suit :

- Un Premier Directeur f.f., à titre définitif et à temps plein ;
- Un Premier Attaché à titre contractuel et à temps plein ;
- Un Premier Attaché à titre définitif et à temps plein ;
- Une Attachée-géographe à titre contractuel et à 4/5^e temps ;
- Une Cheffe de bureau à titre définitif et à temps plein ;
- Deux Employés d'administration à titre contractuel et à temps plein ;
- Une Auxiliaire d'administration à titre définitif et à temps plein ;
- Un Assistant social à titre contractuel et à temps plein (jusqu'en mai 2023) ;
- Un Major détaché à mi-temps de la zone de secours 2 IILE.

Le présent rapport d'activités va parcourir les différentes missions et actions réalisées par le Département au cours de l'année 2023.

2. La Sécurité civile

Depuis 2015, la Province de Liège se positionne comme un acteur de plus en plus impliqué en matière de sécurité civile. Au cours de la législature 2012-2018, la Province a doté les services d'incendie en matériel ou en infrastructures, a contribué à l'étude approfondie de l'impact de la réforme de la sécurité civile sur les communes et a posé les bases d'une concertation et d'une collaboration rapprochée avec les six zones de secours de son territoire pour développer des projets permettant d'optimiser l'efficacité du service aux citoyens.

La présente législature qui s'est ouverte en 2018 s'avère véritablement charnière pour l'implication provinciale dans la Sécurité civile suite à la volonté du Gouvernement wallon de voir les entités provinciales reprendre progressivement à leur charge une partie des dotations communales aux zones de secours. La sécurité civile est donc aujourd'hui au cœur d'un déploiement provincial sur une nouvelle compétence à part entière.

Fort du travail réalisé en 2021 et 2022, le Département des relations avec les territoires, les villes et les communes a pu poursuivre en 2023 les projets entamés, outiller les représentants provinciaux dans les instances zonales et initier de nouvelles démarches de mutualisation avec les Commandants des six zones de secours.

2.1. Les conventions entre la Province de Liège et les zones de secours

Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon a émis le souhait de voir le niveau provincial s'impliquer dans la compétence de la sécurité civile, notamment en reprenant progressivement à sa charge d'ici à 2024 une partie des dotations communales aux zones de secours.

Cette volonté s'est exprimée au travers des décisions du Gouvernement wallon du 14 mai et du 9 juillet 2020.

Plus spécifiquement, la Circulaire du ministre des Pouvoirs Locaux du 3 septembre 2021 a fixé en numéraire les montants correspondant à la reprise des dotations communales par les Provinces pour les années 2021 – 2024.

Concrètement, l'impact pour la Province de Liège pour cette période est de :

	2021	2022	2023	2024
Province de Liège	19.181.016,45 €	26.240.445,49 €	33.485.215,06 €	40.498.320,46 €

Cette décision du Gouvernement wallon ne s'appliquant qu'aux zones de secours francophones, dans un souci d'équité entre l'ensemble des citoyens de son territoire et de l'ensemble des zones de secours qui la composent, la Province de Liège a décidé d'octroyer une dotation à la Zone de secours 6 – DG selon le même mécanisme que celui appliqué par la Wallonie dans la fixation des dotations provinciales aux zones de secours francophones.

La trajectoire budgétaire établie, un projet de convention visant à structurer et clarifier la collaboration entre la Province et chacune des zones de secours a été élaboré par le Département.

Ces conventions ont permis principalement de :

- Figurer les montants des dotations provinciales aux zones de secours jusqu'en 2024 ;
- Établir des balises pour que l'utilisation des 10 % du Fonds des provinces dévolus à la sécurité civile soient consacrés à des projets de mutualisation de services et de moyens entre les zones de secours ;
- Confirmer la représentation provinciale au sein des instances zonales.

Ces conventions ont été validées par le Conseil provincial du 16 décembre 2021 et sont aujourd'hui signées par les six zones de secours du territoire.

Dans ce cadre, en 2023, la Province de Liège a donc octroyé aux zones de secours :

	Dotations 2023
Zone de secours 1 Hesbaye	1.293.247,25 €
Zone de secours 2 IILE	20.864.536,17 €
Zone de secours 3 HEMECO	3.329.976,93 €
Zone de secours 4 VHP	6.698.027,17 €
Zone de secours 5 WAL	1.299.427,54 €
Zone de secours 6 DG	985.731,82 €
Total	33.485.215,06 €

2.2. Les 10 % du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile

L'article L.2233-5 1^o du CDLD prévoit que « chaque Province affecte et verse aux Communes, dans le courant de l'exercice concerné, un montant d'au minimum 10 % du fonds des Provinces pour la prise en charge des dépenses nouvelles financées par les Communes suite à la mise en place des zones de secours. »

Cette année, le montant correspondant est de 3.617.086,00 €.

Concernant la valorisation de cette somme, la Province, dans le cadre des conventions qui la lient aux zones de secours, s'est engagée comme suit :

« ... dans le cadre de la mise en œuvre de l'article L2233-5 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation impliquant l'affectation de 10 % du fonds des provinces à la sécurité civile, complémentairement à la dotation annuelle provinciale susvisée à l'article 4, la Province de Liège soutiendra les projets proposés par les Zones qui contribuent à renforcer la mutualisation et les synergies entre au moins deux des six zones de secours.

L'éventuel solde sera reversé aux zones, selon la clé de répartition de la dotation fédérale, endéans le 31 décembre de l'année budgétaire en cours. »

Dans ce cadre, la Province valorise toute une série de frais récurrents liés aux logiciels de géolocalisation, le coût salarial du personnel provincial du Département et de l'École du Feu qui consacrent leur temps de travail à la sécurité civile et les projets de mutualisation supra-zonaux.

A. Les frais récurrents liés aux logiciels de géolocalisation fournis aux zones de secours en 2023

PROJET	2023
Prise en charge des redevances annuelles d'exploitation des logiciels opérationnels SUIVO nécessaires au fonctionnement des systèmes de géolocalisation équipant les véhicules d'intervention (173 + 139) de 6 zones de secours – Marché de fournitures passé par voie de procédure négociée sans publication préalable auprès de la SA SUIVO de Edegem (exclusivité)	87.538,18 €
Frais d'abonnement mensuel de cartes multi opérateurs (Blue Light Mobile) auprès de la SA de droit public ASTRID en vue d'équiper les 173 véhicules d'intervention des zones de secours concernés par l'équipement track&trace	5.023,92 €
Frais d'abonnement mensuel de cartes multi opérateurs (Blue Light Mobile) auprès de la SA de droit public ASTRID en vue d'équiper 1.149 des 1.428 pagers Birdy 3G destinés au personnel opérationnel des zones de secours	36.125,76 €
Maintenance des licences ARCGIS acquises par la Province de Liège dans le cadre du projet de dispatching – Marché de services d'une durée de 4 ans (à dater du 1er janvier 2022) passé par voie de procédure simplifiée auprès de la SA ESRI BELUX (exclusivité)	34.601,60 €
Dispatching provincial pompiers : souscription pour une durée de 48 mois d'un contrat de maintenance du matériel d'impression des cartes d'identification destinées aux membres du personnel des zones de secours – Rattachement au marché relatif à la fourniture et l'installation d'un système d'acquisition des temps de travail réf. AOO15005 (centrale i-City)	5.445,00 €
Dispatching provincial pompiers : prise en charge du coût annuel équivalent à 2 licences cartographiques par zone de secours pour l'année 2023	7.518,48 €
Frais d'abonnements mensuels 2023 liés à l'équipement en cartes multi opérateurs (Blue Light Mobile) de 139 boîtiers destinés aux véhicules d'intervention des 6 zones de secours concernés par la 2 ^e phase d'équipement track&trace	8.073,12 €
Dépassement d'abonnement lié à l'utilisation des cartes Blue Light Mobile (BLM) fournies par la SA ASTRID et équipant les matériels (TNT + pagers) mis à disposition des 6 zones de secours par la Province de Liège.	12.979,14 €
Formation SUIVO – Software Training (Web Application)	760,32 €
TOTAL	198.065,52 €

B. Valorisation de personnel provincial au profit des zones

Tant dans notre Département qu'à l'École du Feu provinciale, nombre d'agents sont aujourd'hui consacrés à la gestion de cette compétence. Dans ce cadre, c'est 785.546,37 € de traitement correspondant au travail de 15 agents qui ont été valorisés dans le cadre des 10 % du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile.

C. Les frais liés aux projets de mutualisation des zones de secours

Depuis 2016, la Province de Liège s'est engagée dans l'accompagnement à la mise en place d'un système de dispatching commun aux six zones de secours. Dans ce cadre, la Province prenait à sa charge, via les 10 % du Fonds des Provinces, les coûts inhérents aux logiciels de dispatching jusqu'à la mise en œuvre du « projet commun ».

Si ce projet « commun » est aujourd'hui postposé, il convient néanmoins de constater que les zones 2 et 3 d'une part et 4 et 5 d'autre part ont avancé dans la mutualisation de leurs services de dispatching. Il convient donc de maintenir la prise en charge provinciale via le Fonds des Provinces.

Dans un souci d'équité, pour 2023, nous avons pris en charge sur le même modus operandi que les années précédentes les frais de dispatching de la zone 1. Dès lors, les frais de dispatching 2023 liés aux logiciels d'alerte pour les différentes zones de secours se présentent comme suit :

Zone de secours	Frais dispatching 2023
Zone 1 – Hesbaye	14.426,24 €
Zone 2 – IILE	137.017,98 €
Zone 3 – Hesbaye-Meuse-Condroz	8.706,07 €
Zone 4 – Vesdre-Hoëgne & Plateau	263.296,29 €
Zone 5 – Warche-Ambève-Lienne	111.002,24 €
Total	534.448,82 €

D. La répartition du solde

Conformément à la convention qui lie la Province aux zones de secours, il est convenu de répartir le solde des 10 % du Fonds des Provinces entre les cinq zones francophones en appliquant les critères fédéraux établis par le SPF Intérieur.

Dès lors, le solde de 2.099.025,29 € est réparti comme suit :

- 166.232,25 € en faveur de la ZS 1 – Hesbaye ;
- 1.048.988,81 € en faveur de la ZS 2 – IILE ;
- 239.025,20 € en faveur de la ZS 3 – Hesbaye-Meuse-Condroz ;
- 490.658,06 € en faveur de la ZS 4 – Vesdre-Hoëgne & Plateau ;
- 154.120,97 € en faveur de la ZS 5 – Warche-Ambève-Lienne.

2.3. Nouveaux projets de « mutualisation »

Une première réunion entre les Commandants de Zones et le Département s'est tenue en avril. Celle-ci avait pour objectif d'une part d'identifier les axes de mutualisation à développer entre les zones de secours de la province de Liège et d'autre part de dégager les priorités en vue de définir les objectifs communs pouvant être financés par la Province de Liège dans le cadre des 10 % du Fonds des Provinces dévolus à la Sécurité Civile.

Lors de cette réunion, il est ressorti qu'au-delà des projets en cours et du développement à moyen terme d'un dispatching provincial commun, les trois projets à prioriser sont :

- La prise en charge par la Province de Liège des frais inhérents à la création d'une unité d'intervention spécifique (chimique) commune aux six zones de secours ;
- Le développement d'outils de communications liés à la prévention vers le grand public qui seraient communs aux six zones afin de rencontrer les missions des zones en la matière ;
- La gestion des infrastructures zonales au niveau de l'entretien des casernes.

Ces trois axes ont été validés à la fois par les différents Conseils de Zones et par le Collège provincial en intégrant dans le chef des zones, une volonté que dans la mise en œuvre, la priorité soit placée sur le développement du premier axe exposé ci-dessus. Ce dernier chargeait alors le DRTVC de poursuivre la réflexion avec les Commandants de Zones et ce, afin de concrétiser la mise en œuvre opérationnelle de ces trois axes.

Une seconde réunion s'est tenue au mois de novembre pour avancer sur ces différents axes.

Dans ce cadre, il a été convenu par l'ensemble des Commandants de zone que la zone 2 IILE-SRI, disposant de l'expertise nécessaire au niveau des interventions « chimiques », réalise un processus commun et mutualisé au niveau des six zones de secours pour les interventions chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN).

La zone 2 s'est engagée à présenter un modèle de processus commun et cohérent pour juin 2024. Celui-ci veillera à intégrer l'ensemble des aspects humains, matériels et financier.

Sur l'axe communication, le Commandant de la zone 1 Hesbaye, référent du thème « prévention » au sein de ReZonWal, va travailler à l'élaboration des contenus nécessaires pour réaliser les divers supports.

Enfin, en termes de mutualisation des infrastructures, sur base de l'initiative portée par les zones 4 & 5, une réflexion et une analyse de la mutualisation des ateliers mécaniques est initiée afin d'envisager la pertinence de développer ce service à l'échelon provincial.

2.4. Représentation provinciale dans les instances zonales

Conformément à l'article 24 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, l'octroi d'une dotation provinciale aux zones de secours donne l'opportunité à la Province d'être représentée dans les instances zonales tel que cela a été confirmé dans la convention entre la Province de Liège et les zones de secours.

Dans ce cadre, ont siégé en 2023 comme représentants provinciaux :

Zone de secours 1 HESBAYE	Jean-Claude JADOT
Zone de secours 2 IILE-SRI	Luc GILLARD et Katty FIRQUET
Zone de secours 3 HEMECO	Muriel BRODURE
Zone de secours 4 VHP	Claude KLENKENBERG
Zone de secours 5 WAL	André DENIS
Zone de secours 6 DG	Alfred OSSEMANN / Daniel MULLER

2.5. Le travail géomatique au service des zones de secours

Le Département possède dans son équipe un géographe dont le travail consiste à réaliser des développements géomatiques pour le compte des six zones de secours.

Plus spécifiquement, dans ce cadre, le travail réalisé cette année s'est concentré sur :

- Travail d'acquisition et de mise en forme de données cartographiques utiles aux zones de secours ;
- Mise à disposition et gestion d'un Géoportail (ArcGIS Entreprise) à destination des zones de secours, ainsi que gestion des contacts avec le fournisseur belge (ESRI BeLux) ;
- Suivi (personne de contact) et amélioration continue de l'outil cartographique GIG dédié aux zones de secours ;
- Traitement de demandes spécifiques émanant des zones de secours et d'autres acteurs comme le service PLANU du Gouverneur ;
- Support et coaching cartographiques à l'attention des zones de secours.

Plus précisément, le portail GIG et notre Géoportail sont les deux outils cartographiques mis à disposition des zones de secours par la Province. Ils sont compatibles mais ont des objectifs opérationnels différents.

En 2023, la page d'accueil de notre Géoportail a été remodelée et propose un accès direct à plusieurs applications cartographiques. Cette page d'accueil est structurée comme suit :

- **Encodage** : applications permettant la création et la mise à jour de données telles que les obstructions de la voie publique, ainsi que des relevés directement sur le terrain (application destinée aux plongeurs) ;
- **Analyse des risques** : applications en lien avec l'analyse des risques (données cartographiques utiles, analyse de zones de dessertes des postes de secours, inondations de juillet 2021...) ;
- **Demandes spécifiques des zones** : applications permettant à l'utilisateur de consulter le résultat des analyses spatiales (cartographiques) qu'il a demandées.

Plusieurs types de demandes spécifiques ont été rencontrées cette année :

- Cartographie simple – visualisation : par exemple, carte de toutes les interventions ayant nécessité l'intervention d'un engin de balisage en 2023, avec accès direct au document joint (PDF, photo ou autre) ;
- Analyses complexes de données (densité, statistique, etc.) et comparaisons de plusieurs types de données ;
- Zones de dessertes et secteurs d'influences : délais de déplacement depuis ou vers un ou plusieurs postes de secours ; pourcentage de la population ou d'autres éléments se trouvant à l'intérieur de ces zones (ex. : population domiciliée à moins de 10 minutes d'un poste) ; simulation pour repérer le meilleur emplacement pour un nouveau poste ; ordres des postes les plus rapides pour une série de points adresses ;
- Développement d'application web dédiées à des événements ponctuels (festivals, rallyes...) ;
- Maintenance et amélioration d'applications réalisées précédemment : application de gestion de crise, application de relevé des hydrants sur le terrain ;
- Publication en services web de données pour la consultation dans d'autres logiciels et applications de dispatching (Systel, Verdi).

Par ailleurs, les applications d'encodage des obstructions de la voie publique (OVP), développées sur notre serveur ArcGIS, devraient prochainement (courant 2024) être remplacées par la nouvelle application GEP's du GIG. Celle-ci permettra aux communes d'encoder directement leurs OVP dans une interface y dédiée. Ces données seront disponibles en consultation pour les zones de secours, qui n'auront plus à les encoder elles-mêmes.

Depuis l'acquisition de l'ArcGIS server, nous avons la possibilité de publier en service web nos données. Cela permet de les consulter dans d'autres interfaces, tel que les logiciels de dispatching utilisés par certaines zones de secours (Systel, Verdi...).

Enfin, deux projets, initiés par l'Institut géographique national (IGN) pour l'uniformisation des données à destination des zones de secours sont en cours depuis 2023. Le premier est entièrement géré par l'IGN et consiste en l'élaboration d'une symbologie uniforme des données cartographiques utiles aux zones. Ce projet se fait, bien évidemment, en collaboration avec les zones et arrive à son terme. L'IGN a fait une première proposition de symbologie en septembre 2023.

Pour le second projet, l'IGN a fait appel à la société PWC. Il s'agit de définir la structure des données hydrants à ensuite imposer aux fournisseurs de données. Le projet arrive à son terme avec un modèle présenté le 6 décembre 2023.

3. L'action provinciale suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021

Le 14 juillet 2021, des inondations sans précédent frappaient notre pays de plein fouet et la province de Liège en a payé le plus lourd tribut.

Dès les premiers instants, l'Institution provinciale a mobilisé l'ensemble de ses services afin de venir en aide et de soutenir le plus efficacement possible les citoyens et les communes durement touchés lors de cette crise historique.

Les efforts d'intervention de la Province de Liège qui ont été présentés dans les rapports d'activités 2021 et 2022 ont bien entendu été poursuivis tout au long de l'année 2023. En effet, bon nombre d'acteurs locaux nécessitent encore de l'assistance provinciale.

Leurs besoins restent immenses et dans la continuité de son action dès le début de la crise, la Province a poursuivi la mobilisation de ses moyens au profit des communes sinistrées.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'inventaire de ces soutiens depuis le début de la crise, en distinguant les actions entreprises sur fonds propres de celles réalisées par le biais de la dotation régionale (les actions 2023 figurent en gras).

3.1. Aides directes aux communes

Missions/projets	Dotation régionale (A)	Fonds propres
AYWAILLE		
Mise à disposition du Hall Omnisport de l'IPEA de la Reid pour le club de basketball « Basket Aywaille 4A » et du Hall Omnisport de l'HEPL Jemeppe pour « Basket Aywaille ».		Infrastructures provinciales mises à disposition de septembre 2021 à janvier 2022 : 1.709,61 €
Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables de 2 ^e catégorie – réalisation de travaux spécifiques de dégagement d'une canalisation mis en œuvre en urgence sur le ruisseau « Fond de Harzé »		Direction générale Infrastructures et Développement durable – Service des Cours d'eau : 73.222,55 €

CHAUDFONTAINE		
Mise à disposition de 1 agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022 pour des missions d'aide administrative générale, aide au logement des citoyens sinistrés, aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités »		De septembre 2021 à avril 2022 : 52.568,46 €
Le ruisseau du Géloury – travaux nécessaires à la maîtrise optimale du ruisseau		Dossier en cours géré au sein de la Direction générale Infrastructures et Développement durable
Rénovation du Parc de Hauster		Un architecte provincial est chargé de suivre ce dossier : 1.202,07 €
Mobilité douce entre Chaudfontaine et Trooz		Dossier en cours géré au sein de la Direction générale Infrastructures et Développement durable
Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Bibliothèque, OXFAM, Foyer Culturel de Chaudfontaine, Théâtre Se Busca, Art et Orgue en Wallonie, Les Amis du Val, Mouvements Sans Titre, Compagnie Royale des Chevaliers de la Fricassèye de Chèvremont, COMPAGNIE ROMANE OH !, Centre d'Expression et de créativité de Chaudfontaine, ARTEMUSIC		Le suivi est effectué au sein de la Direction générale de la Culture
Culture : subvention à l'ASBL « CDM 2047 » dans le cadre des réparations et des acquisitions à effectuer au niveau de la galerie du livre et de l'étrange théâtre suite aux inondations		Subvention de 3.500 €
Prise en charge de frais de personnel et de location de matériel nécessaire à la remise en état de fonctionner des services de l'administration communale.	150.000 €	
COMBLAIN-AU-PONT		
Mise à disposition de 1 agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale		De septembre 2021 à avril 2022 : 38.602,09 €
Inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés		Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 2.940 €
ESNEUX		
Mise à disposition d'un agent à 4/5 ^e temps jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale		De septembre 2021 à avril 2022 : 25.676,64 €
Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Folklore Tilffois, Les Porais Tilffois, Les Amis du musée de l'abeille, Andante, All Sorts of Metal (ASOM), Full Colorz Agency, Atelier Créatif Communal le petit Chevalet, Comité Oneo Club Ans, Diafocam, L'envol, café Racer de Liège, Jeunesse Esneux-Tilff, Os'Mose – Tilff)		Le suivi est effectué au sein de la Direction générale de la Culture
Inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés		Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 4.344 €
Prise en charge des frais divers : engagement de personnel, location matériel	120.000 €	
HAMOIR		
Mise à disposition de 1 agent à 1/5 ^e temps jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale		De septembre 2021 à avril 2022 : 6.419,16 €
Inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés		Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 1.066 €

LIMBOURG		
Mises à disposition d'un agent à temps plein et d'un agent 2 jours par semaine jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités »		De septembre 2021 à avril 2022 : 61.271,38 €
Aide au relogement des citoyens sinistrés : mise à disposition d'un agent à temps plein au CPAS jusqu'au 30 avril 2022		De septembre 2021 à avril 2022 : 35.639,48 €
Aide administrative générale et gestion de projets : mise à disposition d'un agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022		De mi-octobre 2021 à avril 2022 : 33.298,81 €
Aide à la reconstruction : mise à disposition d'un agent technique 3 jours par semaine jusqu'au 31 juillet 2023		De mi-octobre 2021 à juillet 2023 : 113.417,06 €
Gestion de projet : Mise à disposition d'un agent à temps plein jusqu'au 31 décembre 2023		De février 2022 à décembre 2023 : 143.609,29 €
Prise en charge du coût de location de 3 containers administratifs pendant 1 an	10.800 €	
Prise en charge de la TVA sur la location des 3 containers.	2.268 €	
Prise en charge du coût de location de 3 containers supplémentaires pendant 1 an (à pd de juin 2022)	19.879,07 €	
Octroi d'une subvention concernant le financement de la location de chapiteaux destinés à accueillir divers événements culturels en 2023	25.000 €	
Inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés		Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable : 13.038 €
Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent administratif dédié au soutien d'un agent technique pour les mois de novembre et de décembre 2023		Subvention en espèce de 7.683,17 €
LIÈGE		
Offre de soutien à 327 associations culturelles liégeoises		Le suivi est effectué au sein de la Direction générale de la Culture
Bibliothèque : création d'une halte du bibliobus à Angleur, tri et stockage des dons de livres		Direction générale de la Culture
Subvention au centre culturel Ourthe et Meuse (Angleur) pour le remplacement d'une sono mobile détruite par les inondations		Direction générale de la Culture : 991 €
Subvention au centre culturel de Chênée pour le remplacement d'une rambarde de sécurité détruite par les inondations.		Direction générale de la Culture : 2.450 €

PEPINSTER		
Mise à disposition d'un agent 1 à 2 jour(s) par semaine pour de l'appui dans la préparation et l'exécution de marchés publics jusqu'au 31 octobre 2021		De septembre à octobre 2021 : 2.915,59 €
Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Bibliothèque, Challenge l'Avenir Verviers, Ensemble vocal Magna Vox, Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse de l'arrondissement de Verviers)		Le suivi est effectué au sein de la Direction générale de la Culture
Mise à disposition du Hall Omnisport de l'IPEA de la Reid (jusqu'au 31 janvier 2022) et de l'EP Verviers (RDC + Internat jusqu'au 30 avril 2022) pour le club de basket de Pepinster		Infrastructures provinciales mises à disposition de septembre 2021 à avril 2022 : 3.082,36 €
Bibliothèque : création d'une halte du bibliobus et soutien dans les contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Stockage et tri des dons de livres à la bibliothèque centrale, appel aux dons vers les autres Provinces et coordination de la réception de ceux-ci via la navette du prêt inter-province		Direction générale de la Culture
Scannage des registres d'état civil	10.000,00 €	
Mise à disposition du Domaine de Wégimont (Journée d'activités pour les familles sinistrées)		Domaine de Wégimont : 1.150 €
Prise en charge des demandes en matériel pour le CPAS	135.564,76 €	
Prise en charge des demandes en matériel et en personnel pour la commune	167.381,40 €	
Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent technique pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2023		Subvention en espèce de 14.226,81 €
Prise en charge de la location de containers abritant toujours certains services administratifs, et des frais énergétiques y liés pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024		Subvention en espèce de 63.523,52 €
CPAS de Pepinster – Prise en charge de frais contribuant à maintenir le bon fonctionnement de ses services administratifs (location de conteneurs-bureaux et des frais énergétiques y liés du 1er janvier au 30 juin 2023)		Subvention en espèce de 35.942,35 €

THEUX		
Mise à disposition, selon les besoins de la commune, d'un agent 1 à 3 jours par semaine pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités »		De septembre à décembre 2021 : 1.548,77 €
Inventaire des voiries et des bâtiments sinistrés		Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 7.638 €
Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Bibliothèque, CENTRE THEUTOIS D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL (CTAF), Agir pour la Diversité & la Nature, Syndicat d'initiative de La Reid, Le Théâtre des Sources, Arts et Couleurs, Centre d'Expression et de Créativité La Reid, Centre culturel de Theux, Sonido, Fagn'Handisports, Les Aimables Chiens de Louis, Radio 4910, Les Compagnons d'Alexis, ROTARY CLUB SPA-FRANCORCHAMPS-STAVELOT		Direction générale de la Culture
Mise à disposition du terrain de football de l'IPEA de La Reid pour le Club Theux Franchimontois		Infrastructure provinciale mise à disposition de septembre à décembre 2021 : 1.122,24 €
Mise à disposition du Hall omnisport de l'IPEA de la Reid pour les clubs de football en salle « MF Jusleville », « MF Artistheuxcrates » et de volley « Volley Theux »		Infrastructure provinciale mise à disposition de septembre 2021 à juin 2022 : 1.836,34 €
Bibliothèque : Intégration dans le nouveau logiciel de bibliothèque et aide à l'encodage des collections préservées, formation à l'outil, soutien au niveau des collections et du mobilier spécifique de bibliothèque (dons de la bibliothèque Chiroux), Aide dans les contacts avec la FWB.		Direction générale de la Culture
Scannage des registres d'état civil	10.000,00 €	

TROOZ		
Mises à disposition de 2 agents jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale		De septembre 2021 à avril 2022 : 54.785,22 €
Mise à disposition d'un agent jusqu'au 31 décembre 2023 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés et d'aide administrative générale		De mai 2022 à décembre 2023 : 123.723,94 €
Mise à disposition d'un agent à temps plein au CPAS jusqu'au 30 juin 2022 pour l'aide au logement des sinistrés		De septembre 2021 à juin 2022 : 49.280,92 €
Prise en charge des traitements de Danielle Adriaenssens et Yolande Lambrix, mises à disposition de la commune de Trooz par la Ville de Liège et par Liège Expo pour une mission spécifique de gestion de crise	31.762,42 €	
Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Centre protestant de Nessonvaux, carrefour de Jeunes, Présence et Action Culturelles et Sociales de Trooz, Nosse lingadje, Cabaret Georges Fassotte		Le suivi est effectué au sein de la Direction générale de la Culture
Mise à disposition du Hall Omnisport de Micheroux pour le club de volley « Volley Trooz » et le club de Kung-fu « La Mante belge » jusqu'au 30 juin 2022		Infrastructures provinciales mises à disposition de septembre 2021 à juin 2022 : 4.699,26 €
Bibliothèque : renforcement de la halte du bibliobus à Fraipont et don de mobilier spécifique et don de livres de la bibliothèque des Chiroux. Apport de matériel informatique à l'étude en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.		Direction générale de la Culture
Impression de 15.000 diptyques – toutes boîtes dans le cadre des inondations du juillet 2021		Impression réalisée au sein des services provinciaux : 1.140,53 €
Subside spécifique pour l'engagement d'un logisticien pendant 1 an	100.000 €	
Travaux en urgence de réparation de la voirie rue de Gelivaux, d'aménagement du lit du ruisseau « Ry des Chenaux » et de stabilisation d'un mur de soutènement		Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 472.735,48 €
Prise en charge de la location d'un module réfectoire pour le service travaux (Conseil provincial du 28 avril 2022)	168.200 €	
Prise en charge de factures relatives à la location de containers (Conseil provincial du 28 avril 2022)	32.670 €	
Prise en charge des frais correspondant au coût salarial d'un agent technique pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2023		Subvention en espèce de 16.786,71 €
FERRIÈRES		
Réalisation d'un inventaire des désordres survenus sur l'entité de ferrières (voiries et cours d'eau) et établissement d'un rapport par la DGIDD.		Direction générale Infrastructures et Développement durable : 4.672,30 €

VERVIERS		
Mise à disposition de 1 agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale		De septembre 2021 à avril 2022 : 31.554,36 €
Offre de soutien aux associations culturelles suivantes : Bibliothèque, Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, Musée d'Archéologie et de Folklore, Association des Œuvres Paroissiales de Sainte-Julienne (Les Minières), Association des Concerts du Dimanche Matin, Centre de Jeunes Les Récollets, Action et recherche culturelles ARC, Théâtre du Souffle, Association des Parents, Élèves et Professeurs du Conservatoire de Verviers APEP, La Royale Jeunesse Sportive de Stembert, MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE, VOLTE-FACE, Action Mondiale pour la Solidarité (AMONSOLI), PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES – SECTION DE VERVIERS, BICOLOR, Maîtrise de la Ville de Verviers, Groupe Vervi'Patch, Kouklès show Festival, Les Ateliers Créatifs de l'APEM T21, Zone-art, Verviers Music Festivals, Stage de danse, AH MON AMOUR)		Le suivi est effectué au sein de la Direction générale de la Culture
Bibliothèque : augmentation de la fréquence de la navette de la bibliothèque centrale vers Verviers		Direction générale de la Culture
Subside pour la location de containers pour 2 écoles communales sinistrées	80.000 €	
Prise en charge du coût d'un architecte, pour une durée d'un an, afin d'assurer une assistance à la dans la rénovation ou la reconstruction de bâtiments publics	80.000 €	
Musées de Verviers – Prêt de matériel de conservation et Frais liés à l'utilisation de matériel pour le conditionnement des objets		Direction générale de la Culture : 4.000 €
Mise à disposition EP Verviers (RABC Ensival) 25/2/22-31/5/22		Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 1.713,63 €
EUPEN		
Prise en charge des frais supplémentaires nécessaires au maintien du bon fonctionnement de l'administration communale	62.771,64 €	
TOTAL	1.206.297,29 € (A)	

3.2. Valorisations des actions complémentaires à portée générale (hors dotation régionale)

Actions complémentaires	Montant
Valorisation mise à disposition du personnel provincial en phase de crise	338.000,00 €
Frais matériel informatique/téléphonie Call Center	2. 601,66 €
Frais liés au prêt et/ou à l'achat de matériel informatique	660,22 €
Frais d'hébergement sinistrés + militaires – Espace Belvaux	47.064,00 €
Frais d'hébergement et d'accueil sinistrés – Domaine Wégimont	167,50 €
Frais d'hébergement sinistrés IPEA La Reid	13.700,00 €
Frais liés à la mise à disposition de matériel agricole	6.948,16 €
Frais déplacement Bibliobus	260,40 €
Frais liés à la mise à disposition de véhicules provinciaux	624,22 €
Accueil gratuit (août) des sinistrés site provinciaux et para-provinciaux	1.636,50 €
Frais d'entretien des cours d'eau de 2° catégorie (sous bassins hydrauliques de l'Ourthe, l'Ambève, le Geer, la Petite Gette et la Meuse en aval de Liège)	803.168,12 €
Frais liés à la mise à disposition des Cars médicalisés IPROMS	11.769,70 €
Frais nettoyage linges et dons Blanchisserie provinciale	19.757,70 €
Frais d'impression brochures d'aide et de soutien psychologique	2.223,95 €
Frais liés à la formation spécifique « Fonds des calamités »	80,00 €
Frais complémentaires liés à la mise à disposition d'infrastructures sportives (La Reid – EP Verviers – EP Micheroux – HEPL Jemeppe)	14.513,52 €
Subvention exceptionnelle de relance d'activités pour les clubs sportifs ¹	119.720 €
Total	1.382.895,65 €

Récapitulatif des actions réalisées sur fonds propres	Montant
Valorisation du Personnel	775.513,24 €
Valorisation des mises à disposition d'infrastructures sportives et accueil des sinistrés	15.313,44 €
Aides diverses aux communes	150.244,09 €
Inventaire voiries et bâtiments	33.698,30 €
Cours d'eau : « Ry des Chenaux » + « Fond de Harzé »	545.958,03 €
Actions complémentaires à portée générale	1.382.895,65 €
Total	2.903.622,75 €

¹ 53 clubs sportifs ont rempli les critères fixés dans la demande de subvention et pour les communes suivantes : Aywaille – Chaudfontaine – Comblain-au-Pont – Esneux – Eupen – Hamoir – Liège – Limbourg – Pepinster – Theux – Trois-Ponts – Trooz – Verviers

3.3. Opérateurs subventionnés via la dotation régionale pour des missions spécifiques à destination des communes sinistrées

Opérateur	Objet	Montant octroyé via la dotation régionale (B)
l'ASBL Région Verviers	Prise en charge du traitement de deux logisticiens	75.000 €
l'ASBL Conférence des Élus de Meuse-Condruz-Hesbaye	Prise en charge du traitement d'un logisticien	37.500 €
Agences immobilières sociales AIS Ourthe-Ambève	Aide au relogement des sinistrés	50.000 €
AIS Liège Logement	Aide au relogement des sinistrés	50.000 €
AIS LOGEO	Aide au relogement des sinistrés	50.000 €
S.C.R.L.F.S. PROPAC	Encadrer la gestion des stocks de dons faits aux sinistrés des inondations pour la période allant d'août à décembre 2021	72.285,36 €
ECETIA	Interventions personnalisées d'analyse des besoins au sein des communes sinistrées de catégorie 1	30.433,92 €
Zone de secours 4 (Vesdre-Hoëgne & Plateau)	Entretien des tenues des pompiers et ambulanciers par le Centre de traitement du linge de juillet à décembre 2021	5.010,33 €
SPI	Subside pour les frais de personnel AMO	47.520,08 €
Sous- total		417.749,69 € (B)

Récapitulatif utilisation dotation régionale (2021-2022-2023)	Montant
Aides directes aux communes (A)	1.206.297,29 €
Aides aux opérateurs supralocaux (B)	417.749,69 €
Total	1.624.046,98 €

4. L'action provinciale dans le cadre de la crise ukrainienne

Pour rappel, dès le début du conflit qui frappe l'Ukraine, la Province a répondu positivement aux sollicitations du Gouvernement wallon et de Monsieur le Gouverneur dans le cadre de l'hébergement de réfugiés ayant fui le territoire.

Après la mise à disposition de l'Internat de Hesbaye (Waremmé) durant l'été passé, c'est à l'Espace Belvaux dès le 16 août 2022 (sis rue Belvaux 189 à 4030 Liège) que le Collège provincial a proposé d'accueillir les réfugiés ukrainiens, l'internat devant être rendu disponible pour la rentrée scolaire.

Une première convention pour une mise à disposition de 4 mois a été signée, jusqu'au 16 décembre 2022. Celle-ci a été prolongée pour une nouvelle période de 4 mois, du 17 décembre 2022 au 17 avril 2023, et reconduite une dernière fois jusqu'au 31 août 2023.

Le site proposait 50 places réparties dans 20 chambres. Le principe adopté a été de privilégier les unités familiales par chambre afin de préserver un minimum d'intimité à chaque famille et personne.

71 personnes ont été hébergées durant l'année 2023, avec une moyenne d'occupation de 39 personnes pour un total cumulé de 13.235 nuitées.

Dès l'annonce de la fermeture du centre (entretenu mis en procédure de vente au profit de l'État fédéral), l'équipe s'est mobilisée avec les services du Gouverneur afin de proposer des solutions d'hébergement à chaque personne ou famille. Ils étaient 36 au 1^{er} août 2023.

Tous ont été relogés et les derniers ont quitté le centre le 31 août 2023.

30 personnes ont été dirigées vers d'autres centres agréés et 41 ont trouvé un logement dans le parc locatif privé ou ont quitté le territoire.

Les établissements scolaires, les maisons médicales, les CPAS, les mutuelles, et autres organismes concernés ont été informés des déménagements de chacun et nos agents ont aidé les résidents tant dans leur recherche de logement que dans leur déménagement, ou encore l'acquisition de l'équipement minimum pour meubler leur nouveau logement.

Un travail de contact intensif avec les futurs propriétaires et les CPAS a été effectué afin de permettre aux résidents de verser les cautions locatives, de prendre les assurances nécessaires, de choisir des fournisseurs d'énergie...

Les changements d'adresse et radiations d'office éventuelles ont été effectuées en lien avec la police et l'administration communale.

5. Supracommunalité

5.1. Centrale d'achat provinciale

Le Département assure le relais entre les services provinciaux qui en font la demande et les Communes, CPAS, intercommunales, zones de police, zones de secours, régies communales et provinciales autonomes, personnes morales de droit public, personnes morales de droit privé (ASBL et fondations) ayant conclu un contrat de gestion avec la Province de Liège pour ce qui concerne la Centrale d'achat provinciale.

De même, il est un point de contact pour ces derniers et assure le relais des demandes vers les services concernés.

5.2. Les organes de la supracommunalité

5.2.1. Les conférences territoriales

Les conférences territoriales que sont Liège Métropole, la Conférence des Élus de Meuse-Condruz-Hesbaye, Région de Verviers et la Conférence des Bourgmestres germanophones ont signé un contrat de gestion avec la Province de Liège.

Le Département suit donc leur activité tout au long de l'année et s'assure de la bonne application dudit contrat de gestion. Cela se traduit par une évaluation annuelle effectuée sur base des documents à fournir à la même fréquence par les conférences territoriales et mieux déterminée dans le contrat et son annexe. Cette évaluation est soumise à validation du Conseil provincial.

Par le biais de ce contrat, la Province participe au financement annuel des conférences d'arrondissement pour leur fonctionnement et pour leur permettre de remplir leurs tâches de service public visées par le contrat. En 2023, les 4 conférences ont reçu un total de 139.439,76 € répartis comme suit (0,125 €/habitant/an) :

- Liège Métropole : 78.258,63 € ;
- Conférence des Élus de Meuse-Condruz-Hesbaye : 24.941,38 € ;
- Région de Verviers : 27.016,75 € ;
- Conférence des Bourgmestres des communes germanophones (Konferenz der Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinden Belgiens) : 9.223,00 €.

5.2.2. Liège Europe Métropole ASBL

Comme pour les conférences territoriales, une évaluation annuelle est réalisée et soumise au Conseil provincial, sur base des documents fournis par l'ASBL et mieux déterminés dans le contrat et son annexe.

Pour rappel, le 5 octobre 2022, une Assemblée Générale Extraordinaire de Liège Europe Métropole se tenait et prenait plusieurs décisions quant à l'avenir de l'ASBL, à savoir :

- acter la dissolution de l'ASBL ;
- désigner le liquidateur : Maître Thierry CAVENAILE et son associé Maître François LIGOT ;
- spécifier les pouvoirs du liquidateur.

Dès cette date, le liquidateur prenait en main la gestion administrative de l'ASBL en vue de sa liquidation.

Le 12 juillet 2023, le liquidateur convoquait une Assemblée générale ordinaire de l'ASBL afin de présenter le bilan arrêté au 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de l'activité de l'ASBL durant l'année 2022.

La dissolution de l'ASBL aura lieu durant le premier semestre 2024, dès que les dernières créances auront été recouvrées.

5.2.3. Les subventions aux Agences Immobilières Sociales agréées par la Région wallonne ou la Communauté germanophone et sises sur le territoire de la province de Liège.

Pour rappel, le 31 mai 2018, le Conseil provincial adoptait une résolution et un règlement visant à octroyer une subvention aux Agences Immobilières Sociales du territoire de la province de Liège.

Le mode de subventionnement prévu dans ce règlement se décomposait en deux parties :

- une partie fixe de 100 € par logement géré par l'AIS ;
- une partie forfaitaire complémentaire établie comme suit :
 - montant total de la subvention annuelle – la somme totale des subsides variables / le nombre d'agences immobilières sociales bénéficiaires pour l'année considérée.

Cependant, depuis 2018, les Agences Immobilières sociales se sont fortement développées. Le nombre global de logements en gestion est passé de 1.519 en 2018 à 2.652 au 31 mai 2023, tandis que le montant que la Province dédie depuis 2018 à cette politique est resté identique et fixé à 200.000 € par an.

Cette situation impliquait donc une impossibilité d'appliquer le règlement susmentionné en l'état puisque le nombre de logements multiplié par 100 € dépassait l'enveloppe prévue.

C'est pourquoi, en sa séance du 14 décembre 2023, le Conseil provincial a adopté un nouveau règlement relatif à l'octroi annuel de subsides supracommunaux aux Agences immobilières sociales.

Ce nouveau règlement prévoit que seul le subside variable soit octroyé et que la valeur du logement soit redéterminée au regard du crédit disponible, à savoir : le montant total global réparti entre les Agences Immobilières Sociales bénéficiaires au prorata du nombre de logements pris en gestion ou en location au 1er janvier de l'année considérée sur base des chiffres référencés par le Fonds du logement des Familles nombreuses de Wallonie.

Pour l'année 2023, la répartition de la subvention « Province » pour les 12 AIS se décompose comme suit :

- AIS Basse Meuse : 7.438,00 € ;
- AIS Baye : 7.745,00 € ;
- AIS Haute Ardenne : 13.113,00 € ;
- AIS Liège Logement : 21.933,00 € ;
- AIS LOGEO : 34.587,00 € ;
- AIS Ourthe-Amblève : 16.181,00 € ;
- AIS Pays de Huy : 20.169,00 € ;
- AIS Aux Portes de Liège : 9.816,00 € ;
- AIS Seraing : 42.792,00 € ;
- AIS Pays de Herve : 7.208,00 € ;
- AIS Wohnraum für Alle : 10.199,00 € ;
- AIS Tri Landum : 8.819,00 €.

5.3. Les projets européens

La Province de Liège, à travers Liège Europe Métropole, a été impliquée dans plusieurs projets européens :

Projet « EMR CONNECT »

Liège Europe Métropole (LEM) est engagée avec 13 autres partenaires dans le projet « EMR-Connect » financé par le programme INTERREG V-A EMR et dont l'objectif est de réduire les barrières à la mobilité transfrontalière en transport en commun.

Au niveau des activités dans le projet, les principaux objectifs que LEM s'était fixés ont été atteints, à savoir : faire sauter les freins à la mobilité transfrontalière où l'on combine vélo et transports en commun.

Dans ces circonstances et compte tenu de la dissolution de l'association, le rôle de LEM a été reconsidéré au sein du projet en adoptant le statut de partenaire « passif » afin d'une part de rencontrer les exigences administratives liées à la gestion d'un projet européen et d'autre part d'assurer la bonne clôture du projet. Ce dernier s'est clôturé administrativement le 30 juin 2023.

Projet « WOHMONITOR EMR »

LEM était engagée, en tant que partenaire, dans un projet de coopération transfrontalière au sein du programme INTERREG V-A EMR. Ce projet intitulé « WOHMONITOR EMR » a débuté en 2019 et s'est terminé le 31 décembre 2022.

Le consortium réunissait 4 partenaires, avec comme Chef de file la Region Aachen Zweckverband :

- La Province du Limbourg néerlandais ;
- La Communauté germanophone ;
- Liège Europe Métropole.

Afin d'assurer la bonne gestion du projet jusqu'à son terme, il avait été décidé de procéder au détachement d'un membre du Département à hauteur de 1/5 de ses prestations. Pour ce faire, il avait été convenu que la mise à disposition débute au 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022.

Pour rappel, ce projet avait pour objectif principal de réaliser un observatoire du logement et de l'habitat transfrontalier dans l'Eurégio Meuse-Rhin. Il combine une analyse des marchés du logement transfrontalier au sens large et la mise sur pied d'un outil sous la forme d'un SIG (Système d'information géographique) accessible en ligne et reprenant les informations du logement sur une carte interactive.

Ce projet a permis de disposer d'un Observatoire pour tout le territoire de la province de Liège et d'y intégrer les régions frontalières. Il met également à disposition des communes (et de chacun) un outil de représentation cartographique des dynamiques du logement particulièrement pertinent.

En 2023, le Département a veillé, en collaboration avec le Chef de file, à la bonne clôture administrative et financière du projet (31 mai 2023). Le rapport final du projet a été conjointement rédigé par les partenaires et publié sur le site des autorités INTERREG.

Le master plan « Rives de Meuse »

Pour rappel, en date du 15 décembre 2020, le Conseil d'administration de LEM approuvait le cahier des charges relatif à « la réalisation d'un master plan des rives de Meuse en province de Liège » et décidait de passer un marché en procédure négociée sans publication préalable.

L'objectif de ce projet était :

- de mettre en avant les atouts du territoire et affirmer l'identité de la vallée ;
- d'organiser le développement urbain autour du fleuve et de ses espaces ouverts ;
- de transformer les berges pour les rendre plus attractives ;
- d'apporter une réponse aux grands enjeux environnementaux.

Le marché a été attribué à la Société Michel Desvigne Paysagiste pour un montant de 135.500,00 euros HTVA, l'équipe de LEM étant chargée de l'exécution de celui-ci.

L'étude a dès lors été lancée en 2021.

C'est dans ce cadre que diverses réunions se sont déroulées en 2021 & 2022 auxquelles les communes de Huy, Wanze, Amay, Saint-Georges-sur-Meuse, Engis, Flémalle, Seraing, Saint-Nicolas, Liège, Herstal, Oupeye, Visé, toutes concernées par le projet, ont participé activement.

Lors de ces ateliers : trois grandes préoccupations sont ressorties, à savoir :

- redonner « vie » à la Meuse ;
- retrouver la Meuse ;
- reverdir le fond de vallée.

En 2022, le bureau d'étude a présenté les résultats de la phase 2 du projet dont l'objectif était de constituer un document de référence définissant une stratégie paysagère pour la vallée de la Meuse et mettant en évidence la structure verte et bleue du territoire.

L'année 2023 a permis de finaliser le document « Charpente Paysagère » en intégrant les remarques et les recommandations des Communes participantes et du bureau d'études. Le document final a été transmis aux partenaires afin de permettre d'inspirer les initiatives en termes de réappropriation et de régénération de la vallée de la Meuse.

Néanmoins, compte tenu de la dissolution de l'association, il a été décidé que la relation contractuelle avec le bureau d'étude n'irait pas au-delà de la phase 2. La résiliation du contrat s'est effectuée d'un commun accord entre les parties.

6. Les subsides pour les projets supracommunaux

L'intervention du Département se centre désormais sur le suivi des projets, dont la liquidation des subventions, le contrôle de l'utilisation de celles-ci, et l'obtention d'une promesse ferme pour ceux ayant fait l'objet d'une promesse de principe antérieurement.

Tout au long de l'année 2023, le Département a maintenu son implication dans les dossiers concernant les projets supracommunaux sélectionnés antérieurement par le Conseil provincial en vue de l'octroi de subsides dans le cadre du processus de sélection organisé par Liège Europe Métropole (LEM) et les conférences territoriales :

- pour la liquidation des subsides décidés en promesse ferme ;
- pour la bonne suite dans l'instruction des projets décidés en promesse de principe et leur aboutissement.

Ainsi, lors de l'année 2023, les 10 dossiers suivants ont bénéficié d'une promesse ferme de subside pour un total de 1.918.900 euros, montant qui a donc été engagé à charge du budget provincial 2023.

6.1. Aménagement d'une tour panoramique sur le site du fort de Battice

Projet à réaliser sur le territoire de la Ville de Herve pour lequel une promesse ferme de 153.900 euros a été actée.

Le projet concerne la mise en valeur et la revitalisation du site militaire de l'ancien Fort de Battice le long de la Ligne 38 via la construction d'une Tour panoramique.

L'acquisition des terrains nécessaires a été effectuée en 2016. Le projet d'initiative communale consiste dès lors à présent en l'aménagement d'une tour panoramique, en partenariat avec la Maison du Tourisme. Celle-ci vient s'ajouter à celles déjà existantes sur le territoire de l'Ardenne Bleue (Tour Baudoin à Plombières, Tour de Bérinzenne à Spa, Tour de la Gileppe à Jalhay, le Signal de Botrange à Waimes et la Tour Leroux à Trois-Ponts), d'où son intérêt supracommunal.

La proximité directe du tronçon RAVeL de la ligne 38, qui traverse toute la partie septentrionale de l'Ardenne bleue, ajoute un intérêt en matière de tourisme et de mobilité douce, le RAVeL étant rendu encore plus attrayant par l'ajout d'une attraction supplémentaire sur son parcours et la Tour étant rendue accessible de façon douce par un cheminement touristique relié à plusieurs communes.

La Tour panoramique au Pays de Herve viendra donc en complément du site touristique existant sur le site du Fort de Battice, permettant également de lui rendre un nouvel élan et de contribuer ainsi au succès grandissant de ce lieu historique emblématique. Il s'agit d'octroyer un subside en vue de contribuer au financement des travaux d'aménagement du site.

6.2. Acquisition de bodycams pour les Zones de Police Hesbaye et Hesbaye-Ouest

Projet pour lequel une promesse ferme de 70.000 euros a été actée.

Ce projet de sécurité vise à équiper les agents en intervention et services extérieurs de bodycams (et leurs accessoires) afin d'améliorer la sécurité des intervenants et des intervenants tiers, mais également d'avoir un effet dissuasif significatif sur le risque de violences verbales/physiques, envers/de la part de policiers.

Il concerne les 15 communes des Zones de Police Hesbaye et Hesbaye-Ouest.

Cet équipement doit également permettre d'avoir une vue plus objective sur la qualité d'une intervention et d'améliorer la charge de la preuve lorsque des interventions sont mises en cause par des citoyens et/ou des intervenants auprès des instances de contrôle ou en cas de dépôt de plainte.

6.3. Réseau cyclable points nœuds pour le Pays Burdinale Mehaigne

Projet à réaliser principalement sur le territoire de la commune de Braives et accessoirement sur les communes de Burdinne, Braives et Héron pour lequel une promesse ferme de 45.000 euros a été actée.

Le plan d'action cyclable à l'échelle du Pays Burdinale-Mehaigne comporte trois axes de travail :

- *un maillage par points nœuds de sentiers, chemins et voies cyclables en vue du développement d'un réseau cyclable (équipements et infrastructures) ;*
- *un travail d'éducation et de formation de fond pour tous les publics pour inciter positivement la population à opter pour le vélo ;*
- *la sensibilisation à l'usage du vélo à travers des activités régulières et innovantes, aussi bien promotionnelles que touristiques ou événementielles.*

Les financements LEADER doivent permettre la réalisation d'un schéma cyclable dans chaque commune, ainsi que la réalisation des volets « éducation et sensibilisation » du projet.

Pour ce qui concerne le subside supracommunal, c'est la partie « équipements et infrastructures » (premier axe) qui est concernée. D'une part, elle comprend la construction d'un espace couvert pour vélo (50 places) au niveau des infrastructures d'accueil et d'animation du Village du Saule soutenue à hauteur d'un montant de 40.000 euros. D'autre part, elle englobe le placement d'arceaux à vélos sur le territoire des communes de Burdinne, Braives et Héron soutenu à hauteur d'un montant de 5.000 euros.

Le balisage du réseau est quant à lui intégré au projet global « Réseau points-nœuds » porté par la Province de Liège. Cela représente, selon les estimations, 221 km d'itinéraires, à cheval sur quatre communes. C'est donc la partie dédiée aux points de stationnement vélo qui fait l'objet de la promesse de subside mentionnée.

6.4. Redynamisation urbaine et de mobilité douce de la Vallée de la Vesdre – Partie Dison Centre

Projet à réaliser sur le territoire de la commune de Dison pour lequel une promesse ferme de 500.000 euros a été actée.

L'environnement est densément urbanisé, essentiellement par des habitations privées, mais aussi par plusieurs anciennes manufactures textiles reconverties dans diverses activités ou laissées à l'abandon.

L'assainissement de la zone d'intervention permettra, dans le cadre d'un périmètre de rénovation urbaine, de créer une liaison piétonne, un ascenseur public urbain et des parkings couverts urbains pour véhicules moteurs et vélos, avec espaces pour vélos. Ces équipements font partie du projet global qui comprend l'aménagement d'un espace public de convivialité, de logements et de résidence service attenants à la maison de retraite du CPAS de Dison en vue de l'assainissement de la zone industrielle. Il s'agit essentiellement de l'acquisition de terrains et d'immeubles, objet de la subvention supracommunale.

Le projet intègre donc une dimension « mobilité durable ».

L'aspect supracommunal, quant à lui, réside dans le fait qu'il s'agit d'une partie d'un plus vaste projet de redynamisation urbaine et de mobilité douce à l'échelle de la Vallée de la Vesdre.

6.5. ViciGal

Projet à réaliser au bénéfice de la Ville de Huy pour lequel une promesse ferme de 80.000 euros a été actée.

Le projet « ViciGAL » vise à créer une dorsale de mobilité douce et touristique (type voie verte), reliant Yvoir à Huy, de Meuse à Meuse. Le tracé s'inspire notamment du tracé de l'ancien vicinal reliant l'actuelle gare SNCB de Courrière à Ben-Ahin. Le parcours prend son départ à Yvoir, sillonne la Vallée du Bocq, rejoint Crupet, un des plus beaux villages de Wallonie, remonte vers la gare de Courrières via Maillen et à partir de cet endroit suit autant que possible le tracé de l'ancien tram vicinal pour rejoindre Huy en passant par Gesves et Ohey. À Huy, le tracé passe par la Vallée de la Solières, classée Natura 2000.

Le public visé est double : les cyclotouristes d'une part et les cyclistes quotidiens de l'autre.

Les cyclotouristes tout d'abord, car l'itinéraire de 41 km est jalonné de gares SNCB (Yvoir, Courrières, Statte et Huy) et connecte des itinéraires cyclables internationaux (EuroVelo 3 et 5).

L'itinéraire sera également utilisable au quotidien pour les habitants des différents villages de Yvoir, Assesse (Crupet, Maillen, Courrière), Gesves, Ohey (Ohey, Haillot, Perwez) et Huy (Solières, Sarte à Ben, Ben).

La Commune de Gesves a été désignée maître d'ouvrage par les autres communes (marché conjoint).

6.6. Réalisation d'un parking d'écocovoiturage aux abords du carrefour du Chêne Madame à Rotheux (Neupré – 23 places)

Projet à réaliser au bénéfice de la Commune de Neupré pour lequel une promesse ferme de 100.000 euros a été actée.

Le projet proposé s'inscrit dans une vision d'ensemble qui favorisera la mobilité durable dans la région du Condroz par la création d'un parking d'Ecocovoiturage. Il disposera de 23 places au nord du carrefour du Chêne Madame à Rotheux, carrefour central de la commune sur la Route du Condroz (N63), avec en outre deux places accessibles aux PMR. Ce carrefour est voué à devenir un pôle multimodal important au sein de l'entité.

L'arrêt du bus WELL et de la ligne TEC 94 sont à proximité pour accéder au centre-ville, le CHU et à l'Université. Au vu du développement du tram et de son arrêt au teruil de Sclessin, le projet contribuera à un désengorgement de la Route du Condroz par une réduction du nombre de véhicules grâce notamment au covoiturage et grâce aux transports en commun jusqu'au tram qui prendra le relais des bus, tel que le prévoit le PUM.

Ce parking s'inscrit pleinement comme complément utile dans le cadre de l'aménagement du carrefour du Chêne Madame en cours de réalisation par le SPW avec deux carrefours distants de 150 mètres pour scinder le flux des véhicules ainsi qu'un passage sous voirie sécurisé pour les modes doux qui sera accessible depuis ce parking.

Ce parking servira, en outre, de point de départ à des balades à vélo à partir des pistes cyclables prévues.

6.7. Aménagement et mise en service de Maisons de Village des Seniors en Eifel

Projet à réaliser au bénéfice de la Commune de Burg-Reuland pour lequel une promesse ferme de 40.000 euros a été actée.

Depuis la rénovation complète en 2008, la maison de village de Gröfflingen est utilisée 150 à 200 jours par an pour diverses activités organisées par des associations de la commune de Burg-Reuland. Elle dispose d'une grande salle de réunion à l'étage et d'une salle de réunion plus petite avec cuisine et bloc sanitaire au rez-de-chaussée.

L'objectif du projet consiste notamment à rendre conforme le rez-de-chaussée de cette maison de village selon les dispositions du décret de la Communauté germanophone du 13 décembre 2018 relatif aux offres pour les seniors et les personnes ayant besoin d'assistance ainsi que pour les soins palliatifs (article 13 – accueil de jour), et ce afin qu'elle puisse être utilisée en tant que maison de village pour seniors.

La planification préalable du projet a été réalisée en étroite collaboration avec l'ASBL « Familienhilfe », qui a conseillé la commune dans la conception des locaux.

De commun accord avec les communes d'Amblève, Bullange, Bütgenbach et Saint-Vith, il a été décidé qu'en plus de l'offre existante dans la localité de Schönberg, il est nécessaire de viser la création d'autres maisons de village pour seniors à Amblève, Bullange et Gröfflingen.

La situation centrale du bâtiment dans la localité de Gröfflingen garantit une accessibilité optimale pour les citoyens de la commune de Burg-Reuland et, au-delà, des localités situées au sud de la ville de Saint-Vith. Le bâtiment étant déjà très utilisé par le Conseil consultatif communal des Aînés de Burg-Reuland, des synergies et des possibilités de soutien sont tout à fait envisageables.

6.8. Extension du réseau cyclable de Haute-Meuse Seraing-Neupré

Projet à réaliser sur les territoires de la Commune de Neupré et de la Ville de Seraing pour lequel une promesse ferme de 670.000 euros a été actée.

Il s'agit de déployer de manière ambitieuse et cohérente les infrastructures du réseau cyclable de Haute-Meuse.

La liaison cyclable proposée ici est à créer, en site propre, parallèlement à la route de Rotheux qui relie Seraing et Neupré, entre le quartier des Biens-Communaux (Air Pur), d'une part et de Neuville, d'autre part. Elle longerait la route de Rotheux, entre le carrefour formé par la rue de Plainevaux et la N661 (Rond-Point du Ban), et l'avenue de la Vecquée.

La distance totale du tracé s'élève à 3400 m répartis de manière égale entre les deux communes.

La route actuelle se révélant dangereuse tant pour les piétons, vu l'absence d'accotement, que pour les cyclistes, vu la vitesse du trafic, un aménagement cyclable permettrait de sécuriser la liaison supracommunale pour les modes de déplacement durable.

6.9. Le Château Vert de Solières – Nouvelle construction pour la création de 6 unités de vie de 6 personnes

Projet à réaliser au bénéfice de la Ville de Huy et de la Commune de Marchin pour lequel une promesse ferme de 110.000 euros a été actée.

Le projet consiste en la construction de 6 unités de vie de 6 personnes.

Il s'adresse à des mineurs et adultes présentant des troubles moteurs et propose de facto un Service Résidentiel pour Adultes (S.R.A.) et un Service Résidentiel pour Jeunes (S.R.J.).

La volonté est de proposer un service davantage adapté aux personnes, leur offrant également plus d'intimité et d'autonomie.

Les nouveaux locaux (36 chambres) tiendraient compte de l'évolution des besoins des personnes sur une durée de 30 ans.

Cette transformation du S.R.A. permettra de libérer de l'espace et de créer des lieux de vie pour 6 à 8 enfants.

La dimension supracommunale du projet est démontrée par le public fréquenté par le centre.

6.10. Reconversion de la salle de l'OM en pôle culturel au rayonnement supracommunal

Projet à réaliser au bénéfice de la Ville de Seraing pour lequel une promesse ferme de 150.000 euros a été actée.

Le projet proposé ambitionne de créer un pôle culturel rayonnant au cœur de la province. Salle de concerts et de culture, situé au cœur du projet culturel de Trasenster, en bord de Meuse immédiat, ce projet s'inscrit dans l'axe « Tourisme et Culture ».

La réhabilitation de ce bâtiment est le point de départ d'une réflexion globale et en connexion avec d'autres sites. L'OM est dédié à l'organisation de concerts et autres manifestations culturelles, il est situé au cœur du parc de Trasenster et à proximité immédiate des Ateliers Centraux.

Le parc de Trasenster aura pour fonction d'accueillir des TPE et PME actives dans le secteur du son, de l'acoustique, de la musique ainsi que de l'habitat pour étudiants.

Les Ateliers Centraux, anciens halls industriels de grande capacité, serviront d'une part de centralisation du stationnement (délestage connecté à la ligne 125A) et d'autre part d'espaces permettant l'accueil efficace de manifestations à portée supralocale (foire, expositions, événements...)

En collaboration avec la Province de Liège, le site accueille des studios d'enregistrement, de répétitions. La Ville de Seraing est reconnue, à l'échelle provinciale, comme le pôle musique de la zone liégeoise (centre culturel, Back Live...).

7. Nouvelle méthodologie d'action dans le cadre de l'aide et du soutien aux pouvoirs locaux

Afin d'encore renforcer les liens entre la Province et ses partenaires locaux, le Collège provincial a souhaité construire un nouveau modèle répondant aux attentes locales.

Le 7 avril 2023, il a ainsi été décidé de relancer les démarches auprès des Communes dans l'optique du déploiement d'une nouvelle méthodologie d'action et de soutien aux pouvoirs locaux, et ceci dans le but de renforcer notre collaboration et notre efficacité dans des matières d'intérêt public.

L'objectif de cette approche est de pouvoir, en fonction des différents services payants ou gratuits rendus par notre Institution aux communes, cibler, pour chacun d'entre eux, ceux auxquels les Pouvoirs locaux font déjà appel et ceux qui pourraient leur être proposés. En outre, l'intérêt est de pouvoir cerner les difficultés que les communes rencontrent dans l'accomplissement de leurs missions, dans le but de leur offrir des soutiens supplémentaires.

Les communes de moins de 15.000 habitants sont de loin les plus nombreuses (64 sur 84), et sont plus que probablement celles qui manquent le plus de moyens pour assurer leurs missions.

Une phase test a donc été lancée durant l'été. Le Département est allé à la rencontre de 5 communes dont le nombre d'habitants ne dépasse pas 15.000, et reflétant un certain équilibre géographique en fonction de la population par arrondissement :

- Aubel : arr. Verviers – 4.235 habitants ;
- Héron : arr. H-W – 5.546 habitants ;
- Awans : arr. Liège – 9.141 habitants ;
- Neupré : arr. Liège – 10.022 habitants ;
- Blegny : arr. Liège – 13.359 habitants.

Le Département a ensuite élaboré des fiches de travail par Commune afin de préparer au mieux une rencontre avec les Bourgmestres et Directeurs généraux. Cette réalisation a été effectuée grâce au soutien sollicité auprès des services provinciaux qui ont fourni les données utiles quant aux offres déjà proposées par la Province de Liège auxdites Communes.

Les demandes des Communes rencontrées ont beau être diversifiées, elles s'orientent toutes vers un problème identique : le manque de personnel, et de personnel spécialisé en particulier.

La complexité des matières – marchés publics, voire analyses juridiques au sens large, appels à projets, informatique, planification d'urgence... – ne leur permet pas d'assurer le service public qui est le leur de manière optimale.

Dans cette perspective et au vu de ces observations, le Collège provincial a souhaité poursuivre cette mission au moyen d'une seconde phase auprès de 14 Communes de moins de 15.000 habitants – Amay, Anthisnes, Beyne-Heusay, Dalhem, Engis, Faimés, Hamoir, Juprelle, Ouffet, Plombières, Spa, Stoumont, Wanze et Welkenraedt.

10 Communes ont ainsi été visitées en novembre et en décembre (les derniers rendez-vous se dérouleront début 2024).

Le constat effectué lors de cette nouvelle phase est similaire. Les demandes se caractérisent et se font ressentir dans des matières spécifiques et chronophages pour les Communes : la planification d'urgence, la rédaction et le suivi des appels à projets, les marchés publics... Le manque de moyens, tant humains que de compétences spécifiques, met à mal les plus petites Communes dans l'exercice de leurs missions.

Le souhait du Collège provincial est de tendre la main aux Communes en les accompagnant prioritairement dans la planification d'urgence et la mise en place d'une éventuelle offre de services d'aide et de soutien dans le cadre des marchés publics et des appels à projets. Le modèle qui articulera ce soutien sera élaboré durant le premier semestre 2024.

8. Annexe

SUBVENTIONS PROJETS SUPRACOMMUNAUX OCTROYÉES ANTÉRIEUREMENT ET CONTRÔLÉES EN 2023

N° GED	Bénéficiaire (forme juridique et siège social)	Finalité de la subvention : Activité/projet (à préciser) ou subvention de fonctionnement	Montant de la subvention en espèces	Valorisation de la subven- tion en nature	Date ultime de production des justificatifs	Subvention en nature Attestation sur l'honneur reçue ? (si oui : v)	Subvention en espèces		Bénéfice (B) ou perte (P) consta- té(e) sur l'exercice	Résultat du Contrôle (Positif ou Négatif)
							Activité/projet	Fonctionnement		
							Montant total des justificatifs de dépenses produits	Type de pièces reçues : comptes (C), bilan (B), fac- tures (F), extraits de compte (EC)		
2015-13351	Ville de Seraing, place Communale à 4100 Seraing	Reconversion de la salle de l'OM en pôle culturel à rayonnement supracommunal	143.633,74 €	/	Suivant état d'avan- cement du dossier	/	143.633,74 €	Facture (F)	/	P
2015-13351 2019-04738	Ville de Liège Place du Marché, 2 à 4000 Liège	Complexe Saint-André (partie rénovation et transformation rez-de-chaussée)	116.784,15 €	/	Suivant état d'avan- cement du dossier	/	234.461,43 €	Factures (F)	/	P
2018-01660	Ville de Liège Place du Marché, 2 à 4000 Liège	Rénovation des cheminements du parc de la Boverie (complément)	52.103,70 €	/	Suivant état d'avan- cement du dossier	/	97.903,70 €	Factures (F)	/	P
2021-00147	Ville de Seraing, place Communale, 8 à 4100 Seraing	Réactivation de la Ligne 125A – Réseau Express Métropolitain (Ateliers centraux et Passage sur Voies) – 2° tranche – auteurs de projet	107.900,00 €	/	Suivant état d'avan- cement du dossier	/	107.900,00 €	Facture (F)	/	P
2021-00147	Commune de Jalhay, rue de la Fagne, 46 à 4845 Jalhay	Pré-Ravel Spa – Stavelot Ligne 44a (3° tranche et solde – travaux)	87.250,00 €	/	Suivant état d'avan- cement du dossier	/	87.250,00 €	Facture (F)	/	P
2021-00147	Commune de Jalhay, rue de la Fagne, 46 à 4845 Jalhay	Développement touristique des infrastructures RAVeL L44A et L45 – mise en valeur des moyens de communication doux avec l'aména- gement du RAVeL et la création de station d'accueil (travaux)	180.000,00 €	/	Suivant état d'avan- cement du dossier	/	180.000,00 €	Facture (F)	/	P
2022-0689	Ville de Hannut, rue de Landen, 23 à 4280 Hannut	La Passerelle	14.527,76 €	/	Suivant état d'avan- cement du dossier	/	18.159,70 €	Factures (F)	/	P

2022-06889	Ville de Limbourg, avenue Victor David, 15 à 4830 Limbourg	Restauration de la place Saint-Georges et bâtiments connexes	31.569,07 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	83.586,84 €	Factures (F)	/	P
2022-06889	Ville de Huy, Grand-Place, 1 à 4500 Huy	Rénovation du téléphérique de Huy et des infrastructures connexes dont l'Esplanade Batta	1.000.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	1.000.000,00 €	Factures (F)	/	P
2022-06889	Ville de Visé, rue des Récollets, 1 à 4600 Visé	Liaison de mobilité douce entre Visé et Berneau	217.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	217.000,00 €	Facture (F)	/	P
2023-00739	Zone de Police Hesbaye, avenue Edmond Leburton, 3 à 4300 Waremme	Acquisition de bodycam	24.216,66 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	24.216,66 €	Facture (F)	/	P
2023-00918	Commune de Braives, rue de Cornuchamp, 5 à 4260 Braives	Réseau cyclable points-nœuds pour le Pays Burdinale Mehaigne	40.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	40.000,00 €	Factures (F)	/	P
2023-01253	Commune de Dison, rue Albert 1 ^{er} à 4820 Dison	Redynamisation urbaine et de mobilité douce de la Vallée de la Vesdre – Partie Dison Centre »	500.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	500.000,00 €	Facture (F)	/	P
2021-06161	ASBL Région de Verviers, place du Marché, 55 à 4800 Verviers	Subvention inondations	75.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	54.098,20 €	Facture (F)	/	P (solde)
2021-06161	ASBL Liège Métropole, Esplanade de l'Europe, 2 à 4020 Liège	Subvention inondations	75.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	75.000,00 €			Remboursement
2021-07110	Ville de Liège, place du Marché, 2 à 4000 Liège	Subvention inondations	51.899,40 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	52.249,67 €	Facture (F)	/	P
2021-07245	AIS Logéo, rue de Stembert, 264C à 4800 Verviers	Subvention inondations	50.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	50.839,98 €	Facture (F)	/	P
2021-07245	AIS Ourthe-Amblève, avenue Louis Libert, 81 à 4920 Aywaille	Subvention inondations	50.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	58.320,00 €	Facture (F)	/	P

2021-07920	Ville de Limbourg, avenue Victor David, 15 à 4830 Limbourg	Subvention inondations	10.800,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	11.024,45 €	Facture (F)	/	P
2021-09653	Commune de Chaufontaine, avenue du Centenaire, 14 à 4053 Chaufontaine	Subvention inondations	100.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	100.000, €	Facture (F)	/	P
2021-09653	Commune de Chaufontaine, avenue du Centenaire, 14 à 4053 Chaufontaine	Subvention inondations	50.000 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	5.485,37 €	Facture (F)	/	P (solde)
2022-00301	Commune de Theux, place du Perron, 2 à 4910 Theux	Subvention inondations	10.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	10.117,70 €	Facture (F)	/	P
2022-00301	Commune de Pepinster, Prévôchamps, 44 à 4860 Pepinster	Subvention inondations	10.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/				En cours
2022-00367	SPI, rue du Vertbois, 11 à 4000 Liège	Subvention inondations	300.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	47.520,00 €	Facture (F)	/	En cours
2022-02443	Commune de Trooz, rue de l'Église, 22 à 4870 Trooz	Subvention inondations	168.200,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	172.425,00 €	Facture (F)	/	P
2022-02498	CPAS Pepinster, rue Neuve, 35B à 4860 Pepinster	Subvention inondations	135.564,76 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	138.680,44 €	Facture (F)	/	P
2022-02532	Commune de Pepinster, Prévôchamps, 44 à 4860 Pepinster	Subvention inondations	137.381,40 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	191.971,37 €	Facture (F)	/	P
2022-04256	Ville de Limbourg, avenue Victor David, 15 à 4830 Limbourg	Subvention inondations	22.147,07 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	27.457,39 €	Facture (F)	/	P (solde)
2022-06434	Ville d'Eupen, Am Stadthaus, 2 à 4700 Eupen	Subvention inondations	62.771,64 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	62.771,64 €	Facture (F)	/	P

2022-06508	Ville de Verviers, place du Marché, 55 à 4800 Verviers	Subvention inondations	80.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	80.928,51 €	Facture (F)	/	P
2022-08277	Ville de Limbourg, avenue Victor David, 15 à 4830 Limbourg	Subvention inondations	25.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	15.630,31 €	Facture (F)	/	En cours pour le solde
2023-03054	CPAS Pepinster, rue Neuve, 35 B à 4860 Pepinster	Subvention inondations	35.942,35 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	62.133,18 €	Facture (F)	/	P

Projets transversaux de supracommunalité et d'aide aux communes menés par les autres services provinciaux

Bibliothèque itinérante et poursuite des haltes dans les communes sinistrées suite aux inondations	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Intégration des communes dans le Réseau Pass Bibliothèque « MaBibli » - 65 communes y adhèrent	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Mise à jour du logiciel dans les bibliothèques de la province.	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Réseau Pass bibliothèque : 69 communes y adhèrent	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Tour des bibliothèques : formation et échanges	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Travail de réflexion sur la bibliothèque itinérante pour un rapprochement avec la bibliothèque centrale	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Service « lots et dépôt » de la Bibliothèque centrale	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Musée de la vie wallonne	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Mise en réseau et mutualisation des inventaires sur le territoire wallon	D.G. Culture – Jeunesse – Sports – Tourisme	R.A. Culture - Jeunesse
Soutien aux centres culturels reconnus par la FWB, aux Académies et aux Centres d'expression et de créativité.	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
De façon ponctuelle, aides à la diffusion, à l'édition, à l'aménagement et/ou l'équipement d'infrastructures de lieux culturels	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture - Jeunesse
Parcours d'éducation culturelle et artistique « PECA » en vue de répondre aux besoins des écoles sur le territoire des communes dont les niveaux d'activités culturelles et d'opérateurs sont très bas	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture - Jeunesse
Stages proposés pour les ados (12 – 16 ans), pour les personnes souffrant d'un handicap et pour les personnes de 50 ans et +	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
« Un sport pour tous » - séances sportives pour la découverte d'une discipline	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Organisations soutenues par un partenariat entre le Service des Sports et les organisateurs	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Politique de proximité et de soutien pour les organisations sportives locales	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Cellule Assistance gazon sport	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Province Naimette Aréna	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Province cyclos Aréna	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région Wallonne (CREF)	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Province raquettes Aréna	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Province Ballons Aréna	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Centre de Formation de Tennis de Table de Blegny	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports

Participation financière pour diverses activités organisées dans les communes	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial (DPPP)	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Trail Center VTT	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Réseau vélo points-nœuds	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Mise à jour du Schéma touristique provincial	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Développement des équipements et infrastructures de la province	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Développement du tourisme fluvial sur la Meuse liégeoise	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Participation à l'organisation de la promotion et de l'accueil touristiques avec les locaux	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Coordination des acteurs touristiques à travers des projets thématiques	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Aides techniques et logistiques pour diverses manifestations	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Développement du Vélotourisme et mobilité douce	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
École Provinciale d'Administration	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
L'Institut provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence (IPFASSU). - Ecole de Police ; - Ecole du Feu ; - Ecole des Cadets ; - Aide Médicale Urgente ; - Service d'Appui Psychologique aux Intervenants (API)	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
École Supérieure de Pédagogie	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
Prom'Soc Day : rencontre des acteurs de l'enseignement de promotion sociale	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
Les Services de la Guidance : - Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) ; - Le Service de Promotion de la Santé à l'école (SPSE) ; - L'Espace Tremplin ; - Cellule « Pour une école sans harcèlement (PESh).	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation

Opération «Province Communes partenaires pour l'hiver»	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Centrale d'achat pour l'acquisition de bornes de recharge-ment pour véhicules électriques	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Location de gobelets réutilisables	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Accompagnement dans la gestion des cours d'eau de 3ème catégorie	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Cellule drone au service des pouvoirs locaux notamment pour le cadastre des cimetières	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Plan Climat - Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Développement général des sites d'ÉcoVoiturage	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Interventions des Attachés «Commissaires voyers»	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Indicateurs-Experts provinciaux	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Groupement d'Informations Géographiques (GIG)	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Campagne POLLEC – Politique locale « Energie » - « Climat »	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Réseaux points-nœuds et vélo-tour	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
WOHNMONITOR	Direction financière provinciale	R.A. Fonds européens
EMR CONNECT	Direction financière provinciale	R.A. Fonds européens
Fonctionnaires sanctionneurs provinciaux	Direction financière provinciale	R.A. Sanctions administratives provinciales
Division des marchés publics	D.G.T.	R.A. Administration
Dans le cadre des inondations : envoi d'agents dans les communes	D.G.T.	R.A. Administration
Site web : l'espace « supracommunalité et soutien à ma commune»	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Site web : l'espace «marchés publics»	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Site web : l'espace «Annuaire des bibliothèques»	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Site web : l'espace « gestion du sel de déneigement »	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Site web : l'espace « école provinciale d'administration »	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Site web : l'espace « Clubs sportifs »	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Solution informatique permettant la gestion des sanctions administratives communales	D.G.T.	R.A. Transition numérique
De Museum system (DMS). Gestion muséale	D.G.T.	R.A. Transition numérique

Openado – travail en réseau	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
Openado - diverses animations collectives, des conférences, des ateliers et mise à disposition de documentation à destination de divers publics (parents, écoles, communes, ...)	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
Espace Charlemagne - Coordination des plateformes socio-judiciaires et violences intrafamiliales	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
CaSS – Carrefour Santé Social – Dispositif qui regroupe en un lieu unique les services publics et les associations des secteurs de la santé et du social	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
Campagne « Ruban blanc »	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
ALISS – Associatif Liégeois Santé Social – Répertoire de 2.785 structures	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
Salon Volontariat	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
Mise à disposition d'un car provincial pour une campagne de vaccination COVID et gripes pour les +de 65 ans à la demande des médecins généralistes de l'Est francophone	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Santé
Subvention à deux communes et deux CPAS oeuvrant dans le domaine de la santé et des Affaires sociales	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Santé
Contrôle médical (gestion de l'absentéisme, réalisation de contrôle)	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Santé
Cellule itinérante qui organise des campagnes de prévention et de promotion de la santé (Tip Top, Mammobile, ...)	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Santé
Services agricoles – Encadrement des maraîchers, du maraîchage de proximité, des producteurs locaux et des jardins collectifs	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Agriculture et la ruralité
Laboratoires - Analyses de la qualité de l'eau des réseaux de distribution communaux et des eaux de loisirs (piscine, jacuzzi et baignade)	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Agriculture et la ruralité
La Conserverie solidaire, la miellerie mobile, les ruchers didactiques, la lutte contre le frelon asiatique	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Agriculture et la ruralité